

Ministère de l'Équipe de réponse à l'inconduite sexuelle - Pétition N° ____

2 Corinthiens 13:11— Pour le reste, frères et sœurs, soyez dans la joie, travaillez à vous perfectionner, encouragez-vous, vivez en plein accord, dans la paix, et le Dieu d'amour et de paix sera avec vous.

1. La Résolution N°2043 est en cours de mise à jour car il reste nécessaire d'avoir une Équipe de réponse à l'inconduite sexuelle au sein de l'Église méthodiste unie.
2. Un mandat disciplinaire a été formulé en vue « d'assurer le processus de guérison au sein de la congrégation », dans le cadre de la réponse de l'autorité de supervision et du processus judiciaire (§363.1f, *Livre de Discipline* 2016).
3. L'Équipe de réponse est nommée par l'Évêque, et fait partie de l'assistance apportée par la Conférence annuelle. En cas d'inconduite sexuelle, les congrégations ont besoin d'un accompagnement qualifié de la part de leur Conférence annuelle. Toute inconduite peut entraîner des effets émotionnels et spirituels durables. Par conséquent, les membres formés de l'Équipe de réponse travaillent à favoriser une guérison à long terme de la congrégation.
4. La *Discipline* autorise aussi l'Évêque à sélectionner « des personnes possédant des qualifications et de l'expérience en matière d'évaluation, d'intervention ou de guérison » pour aider au cours de la réponse de l'autorité de supervision (§363.1b, *Livre de Discipline* 2016).